

REPUBLIQUE DU JONOU

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-275 ter du 14 JUIN 1990
DECRET N° /MPP/DGPP/DGCA/FP
portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur GILFING (Séraphin) Instituteur
Principal de 5^e échelon des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(ASAS)

(La Constitution du 15 Mars 1962 ;
La loi n° 024-69 du 14 Novembre 1969 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
Le décret n° 59-43 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'in-
tégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D)
des fonctionnaires ;

Le décret n° 62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

Le décret n° 62-498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

Le décret n° 62-426 du 19 Décembre 1962 fixant le statut des ca-
dres de hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

Le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la pé-
rieure du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
mutations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclas-
sements ; notamment en son article 1er § 2 ;

Le décret n° 73-443 du 24 Avril 1973 fixant les modalités d'appli-
cation des spécialités applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-496/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments hiérarchiques des fonctionnaires ;

Le décret n° 85-200 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appa-
ration des notes relatives aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;

Le décret n° 85-1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article
du décret n° 10-630 du 27 Décembre 1960 portant déblocage des avancements des
Agents de l'Etat ;

Le décret n° 90-420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers
des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives
et des titularisations ;

Le décret n° 92-975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le décret n° 92-973 du 25 Décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Le décret n° 92-979 du 26 Décembre 1992 portant organisation des
intérieurs des Membres du Gouvernement ;

L'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

L'arrêté n° 320/MTSS/DGPP/DGPOB du 28 Février 1990 portant
au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs Principaux des cadres
la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête : AN-
GNON Raphaël ;

L'arrêté n° 415/MTSS/DGPP/DGPOB du 6 Mars 1990 autorisant ces
fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) Sent. Publique, Jeunesse et
Sports, Techniques (Agriculture) Administratifs et Financiers (SAF) et Agents
Contractuels déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de forma-
tion à l'école Supérieure du Parti SAHORA-MOISES Natchel en tête : MOULOLO

(/u la décision n° 657162/PCT/CC/EP/SGG, DSP du 12 Juillet 1985 portant admission au Concours d'Entrée à l'Ecole Supérieure du Parti au titre de l'année académique 1985-1986 ;

(/u la note de service n° 181/MTSG/ISSS(CT)SSB du 26 Juillet 1991 portant admission au Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) session de Juillet 1991 ;

(/u la lettre n° 1731/NEPS/DGAS/DPAA/SP du 5 Octobre 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation, transmettant le dossier de l'intéressé ;

1) E C R E T E

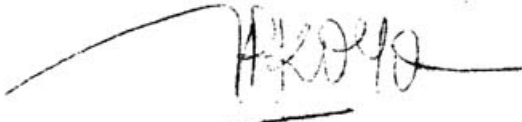
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et n° 73/143 du 24 Avril 1973 usvisés, Monsieur GAMPFINA S. (Séraphin), Instituteur Principal de 5° Echelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Option : Sciences et Techniques Administratives, session de Juillet 1991, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 4° Echelon, indice 1110 Acc = Néant./-

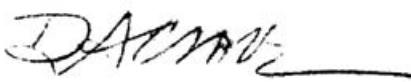
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 29 Juillet 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives ;


Jean Prosper KOYO


Claude Antoine DA COSTA

AMLIATIONS :

JORF. JEFFE
DGFP/DCA..... 1
DGP
DGCF..... 2
MEN/DPAA..... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGG/DC
DGFP/DLC..... 2